

Où se renseigner ?

Relais Petite Enfance (RAM,RAMPE)

Relais du Bocage : 02 52 19 21 80 choix 2
Maison de la Petite Enfance - Route de Trangé
72700 Pruillé-le-Chétif
relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Conseil Départemental

Circonscription de la Solidarité Départementale
Antenne d'Allonnes : 02 43 14.33.60
Service des agréments annexe de la Croix de Pierre
2 rue de Maillets 72072 Le Mans Cedex 9
02 43 54 72 33 /34 /36 ou 37

Caisse d'Allocations Familiales

178 avenue Bollée le Mans cedex 9
0820 25 72 10 www.caf.fr
Antenne Allonnes :0213391178

PAJEMPLOI

0820 00 72 53
www.pajemploi.urssaf.fr

**Direction
Départementale
du Travail**
19 Bd Paixhans
Le Mans
0806000126

FEPem
www.fepem.fr
0825 07 64 64

Pole emploi
39 95
www.pole-emploi.fr



Devenir parent employeur d'une assistante maternelle

- **Chercher une assistante maternelle**
- **Connaître la législation :**
 - La convention collective
 - Les tarifs
- **Démarches à effectuer**
 - ① Au moment de l'embauche
 - ② Tous les mois
 - ③ Chaque année
 - ④ A toute modification
 - ⑤ Lors de la rupture
- **Où se renseigner ?**

Guide élaboré par le
Réseau des Relais Petite Enfance (RAM) de la Sarthe

Les informations sont données à titre indicatif
Mise à jour en aout 2019,
Soyez vigilant à toute modification ultérieure

Chercher une assistante maternelle

- Auprès du **Relais Du Bocage** qui dispose d'une liste avec les disponibilités signalées
- Auprès des services du Conseil Départemental de la couronne Mancelle.
Antenne d'Allonnes : 02 43 14.33.60
- Sur le site du Conseil Départemental de la Sarthe www.sarthe.fr, votre recherche peut alors s'effectuer par ville, par rue, ou sur un trajet (exemple entre votre domicile et votre travail)
- Dans votre réseau de connaissance

Connaitre la législation

LA CONVENTION COLLECTIVE

L'essentiel des textes applicables sont à consulter dans la *Convention Collective de Travail des Assistants Maternels du Particulier Employeur*. Vous pouvez :

- télécharger ce document sur les sites suivants :
 - www.sarthe.fr
 - Fepem (*Fédération des Particuliers Employeurs*)
- l'emprunter gratuitement au Relais du Bocage
- l'acheter en librairie

Démarches à effectuer

❶ Au moment de l'embauche :

- Demande de Complément du Libre Choix du Mode de Garde auprès de la CAF (ou MSA)
- Etablir un contrat de travail et d'accueil pour chaque enfant accueilli. Celui-ci doit être signé dès le début de l'adaptation
Pour officialiser un accord oral, quelque temps avant l'embauche, il est possible de signer un engagement réciproque.

❷ Tous les mois :

- Rémunérer l'assistante maternelle
- Faire la déclaration du salaire à PAJEMPLOI
- Etablir et conserver un état de présence mensuel

Le Relais fournit une fiche, en format excel ou papier, d'aide au calcul du salaire, pensez à la demander !

❸ Chaque année à la date anniversaire de la mensualisation :

- Faire le point sur les horaires à la semaine, le nombre de semaine par an, les congés, le calcul de la mensualisation

❹ A toute modification acceptée par les deux parties, un avenant doit être signé.

❺ Lors de la rupture :

- Adresser une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant le délai de préavis.
- Fournir :
 - un solde de tout compte
 - une attestation Pôle Emploi (39 95 ou www.pole-emploi.fr)
 - un certificat de travail
- Verser l'indemnité de rupture si elle est due